

Alain Pelosato
Maire-adjoint honoraire
Conseiller municipal
1 place Henri Barbusse
69700 Givors

Christiane Charnay
Maire de Givors
Hôtel de ville
Place Camille Vallin – BP 38
69701 Givors cedex

Givors, le 11 septembre 2018

Lettre RAR

Objet : non réception de la convocation à trois commissions

Madame le Maire,

Je viens d'apprendre sur Facebook (!), qu'il y avait une réunion de la commission des finances ce lundi après-midi à 16 heures.

Or, une fois de plus, je n'ai pas reçu de convocation !

Il en était de même pour la récente commission population pour laquelle j'avais informé le 31 juillet dernier Monsieur Xxxx et Madame Xxxx, par email, de ma non-convocation. Je leur avais demandé de me renvoyer le lien pour télécharger les fichiers **ET ILS N'ONT JAMAIS RÉPONDU À MON EMAIL !**

Voilà donc la troisième fois que je ne reçois pas de convocation pour une commission, car cela m'était arrivé déjà une fois, il y a quelque temps, pour la commission des finances.

L'utilisation de la messagerie par Internet est sujette à des aléas. C'est pourquoi la convocation par email comporte un accusé de réception. Je n'ai jamais pu renvoyer d'accusé de réception n'ayant pas été convoqué, donc vous deviez me relancer pour ces convocations afin de vérifier que je les ai bien reçues, ce qui n'était pas le cas.

Je vous prie de m'envoyer par email le lien pour télécharger les fichiers de la commission des finances et de la commission population.

Je vous ai fait cette demande en ces mêmes termes par email envoyé hier soir à Monsieur Xxxx, Madame Xxxx et vous-même. Une fois de plus vous n'avez pas répondu !

Comment est-ce possible de ne pas répondre au courrier d'un élu, courrier traitant du fonctionnement du conseil municipal ?

Je vous rappelle l'article 2121-13 du CGCT qui stipule : « **Tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération.** »

La commission population et la commission des finances se sont réunies sans moi, car je n'ai pas été informé de la tenue de ces réunions.

J'ose espérer que la convocation au conseil municipal avec le lien adéquat pour télécharger les dossiers des délibérations me parviendra dans le délai l'égal.

Au-delà de la réglementation, il est d'usage, entre élus, d'agir avec politesse, ce qui n'a pas été votre cas, ni celui des deux membres du personnel cités ci-dessus.

Veillez recevoir, madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Alain Pelosato
Maire-adjoint honoraire
Conseiller municipal de Givors